

**Prévoyance professionnelle
Gate Gourmet Switzerland (PGG)**

Comptes annuels 2021

Table des matières	Page
Avant-propos	3
Comptes annuels	4
Annexe	7
1 Bases et organisation	7
1.1 Forme juridique et but	7
1.2 Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie	7
1.3 Actes et règlements	7
1.4 Organe suprême, direction et droit de signature	8
1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance	8
1.6 Employeurs affiliés	8
2 Membres actifs et rentiers	9
2.1 Assurés actifs	9
2.2 Bénéficiaires de rente	10
3 Nature de l'application du but	11
3.1 Explication du plan de prévoyance	11
3.2 Financement, méthodes de financement	12
3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance	12
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes et permanence	13
4.1 Validation des comptes au regard de la norme Swiss GAAP RPC 26	13
4.2 Principes comptables et d'évaluation	13
5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	13
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances	13
5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations	14
5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	14
5.4 Evolution du capital de couverture pour les rentiers	15
5.5 Composition, évolution et explication des provisions techniques	16
5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle	16
5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	17
5.8 Modification des bases techniques et hypothèses	18
5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2	18
6 Précisions relatives aux placements et au résultat net des placements	19
6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires des placements, règlement de placement	19
6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) avec établissement concluant du respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP2)	19
6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	20
6.4 Présentation des placements par catégories	21
6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	23
6.6 Private Equity / engagements de capital ouverts	23
6.7 Valeurs de marché et partenaires contractuels des titres en securities lending (prêt de titres)	24
6.8 Explication du résultat net provenant des placements de la fortune (performance de l'ensemble de la fortune)	24
6.9 Précisions relatives aux frais de gestion de la fortune	25
7 Précisions relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	26
7.1 Bilan	26
7.2 Compte d'exploitation	26
8 Exigences de l'autorité de surveillance	27
9 Autres informations sur la situation financière	27
9.1 Opérations particulières et transactions de fortune	27
10 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	28

Rapport de l'organe de révision

Avant-propos

Chers destinataires,

Nous vivons une période agitée, pour différentes raisons. L'année 2021 a encore été essentiellement placée sous le signe du Covid-19. PGG comptait encore 826 destinataires actifs à la fin de l'année, contre 1287, soit 56% de plus, au 31.12.2019. Cette évolution a amené le Conseil de fondation à agir avec des niveaux de liquidités plus élevés et des risques réduits en 2020 et 2021, ce qui a conduit à un rendement plus faible des placements. En raison de la performance supérieure à la moyenne de certains de nos véhicules d'investissements, un rendement de 6,5%, fort proche de celui de l'indice de référence concerné, a tout de même été atteint.

Cette situation et le fait que toutes les réserves sont très bien alimentées nous permettent de nouveau de créditer une rémunération supérieure à la moyenne à nos destinataires actifs. Après les 4,5% de 2020, ils bénéficient de 9,0% en 2021! Une compensation des rémunérations vis-à-vis de nos bénéficiaires de rente, dont le taux de conversion demeure supérieur à la moyenne, est ainsi atteinte jusqu'à l'année 2010.

Pour le Conseil de fondation, l'année a été marquée par une étude Asset-Liability, réalisée pour la première fois, qui a débouché sur une nouvelle stratégie de placement, décidée à la fin 2021 et mise en place en janvier 2022. La nouvelle stratégie se caractérise par une diversification nettement accrue dans toutes les catégories de placement, mais nécessite la constitution de réserves supplémentaires, ce qui a déjà été pris en compte pour les comptes annuels 2021. Malgré la rémunération élevée, PGG affiche un degré de couverture nettement supérieur à 120% au 31.12.2021 avec les bases techniques actualisées et dispose de fonds libres. Votre caisse est également bien préparée pour d'éventuels périodes de turbulences.

Deux changements de représentants des employeurs ont été opérés au sein du Conseil de fondation. Les entreprises sont désormais représentées par le directeur général Markus Gfeller et le directeur financier Fabio Schmucki.

Le début de l'année 2022 a été mouvementé et les marchés financiers ont subi des pertes de manière générale, qu'il s'agisse des actions ou des obligations. PGG n'a pas pu échapper à ce contexte et a subi de légères pertes au premier trimestre. La diversification mentionnée plus haut a toutefois permis de les limiter nettement par rapport à celles de l'indice de référence concerné, à un maximum de 2,5%. Nous espérons bien sûr pouvoir compenser ces pertes d'ici la fin de l'année et repasser dans le vert.

C'est dans ce sens que je vous remercie au nom de l'ensemble du Conseil de fondation pour la confiance dont vous faites preuve à notre égard et je vous souhaite beaucoup de réussite pour l'année 2022 qui sera, espérons-le, marquée par le retour des voyages.

Mark Zimmermann
Président du Conseil de fondation

Comptes annuels 2021

BILAN	Index Annexe	31.12.2021 CHF	31/12/2020 CHF
ACTIF			
Placements	6.4	275'377'086	271 529 649
Liquidités, y compris placements sur le marché monétaire		18'942'434	33 332 859
Créances à l'égard de l'employeur	7.1.1	1'555'200	732 296
Créances	7.1.2	1'425'610	863'477
Obligations CHF		42'660'469	41 695 436
Obligations en monnaie étrangère ex G4		2'712'395	2 710 848
Obligations Marchés émergents		2'584'140	2 618 318
Obligations US TIPS, y compris couverture de change		7'560'114	6 772 082
Prêts hypothécaires	6.4.2	20'744'859	18 130 859
Actions Suisse		18'504'208	15 999 730
Actions Suisse Small and Mid Caps		6'017'812	5 240 909
Actions Europe, y compris couverture de change		11'815'125	10 377 529
Actions Europe Small Caps, y compris couverture de change		3'432'211	2 983 585
Actions Amérique du Nord, y compris couverture de change		12'675'993	10 500 738
Actions Japon, y compris couverture de change		10'500'567	10 224 339
Actions Pacifique hors Japon		3'897'139	3 863 143
Actions monde Small Caps hors CH, y compris couv de change		2'410'193	2 174 138
Actions Marchés émergents		9'410'774	9 974 012
Immobilier Suisse		78'441'222	72 439 675
Commodities		20'085'156	20 844 952
Private Equity	6.6	1'465	50'723
Compte de régularisation actif	7.1.3	2'250'049	2'169'897
Total Actif		277'627'135	273'699'546
PASSIF			
Engagements		4'394'857	6'095'287
Prestations de libre passage		4'185'221	5 439 959
Versement de capital retraités et survivants		169'305	580 987
Dettes de rentes		2'117	0
Autres dettes	7.1.4	38'214	74'341
Compte de régularisation passif	7.1.5	97'106	119'169
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		220'846'139	223'838'358
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	109'490'530	109 352 491
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	94'602'520	96 565 796
Avoir d'épargne maintenu rentiers AI, plan complémentaire		785'089	695'071
Provisions techniques	5.5	15'968'000	17 225 000
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	37'322'997	37'828'682
Capital de fondation, fonds libres, découvert		14'966'035	5'818'050
Situation au début de la période		5'818'050	3 488 851
Excédent de produits		9'147'985	2 329 200
Total Passif		277'627'135	273'699'546

COMPTE D'EXPLOITATION	Index Annexe	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		8'232'435	10'403'354
Cotisations d'épargne des employés		2'828'922	3 625 061
Cotisations d'épargne de l'employeur		3'543'365	4 507 298
Cotisations de risque des salariés		702'600	940'935
Cotisations de risque de l'employeur		864'157	1 135 345
Versements uniques et rachats salariés		293'390	112'000
Versements uniques et rachats employeur		0	82'715
Prestations d'entrée		3'902'336	2'094'703
Apports de libre passage		3'530'542	1 679 116
Paiements de versements anticipés EPL / divorces		371'794	415'587
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		12'134'772	12'498'056
Prestations réglementaires		-7'583'572	-9'323'698
Rentes de vieillesse		-4'719'552	-4 577 414
Rentes de survivants		-529'285	-447'303
Rentes d'orphelin		-8'328	-3'041
Rentes d'invalidité		-428'271	-548'891
Rentes d'invalidité (temp.)		-78'462	-78'462
Rente pour enfant d'invalidité		-18'102	-7'226
Prestations de divorce		-10'056	-10'056
Prestations en capital à la retraite		-1'774'536	-3 616 973
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-16'980	-34'331
Prestations de sortie et versements anticipés		-14'363'171	-14'445'668
Prestations de libre passage en cas de sortie		-14'109'057	-14 326 233
Versements anticipés EPL et versements à la suite d'un divorce	7.2.1	-254'114	-119'436
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-21'946'743	-23'769'366
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		2'992'219	-5'625'327
Dissolution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	8'959'519	12 577 954
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	1'963'276	-1 574 531
Constitution avoir d'épargne maintenu rentiers AI, plan complémentaire		-90'018	-56'211
Dissolution / Constitution de provisions techniques	5.5	1'257'000	-404'000
Rémunération du capital d'épargne	5.2	-9'097'558	-4 917 885
Produits de prestations d'assurance		138'294	112'705
Charges d'assurance	7.2.2	-152'896	-188'752
Primes versées à des compagnies d'assurance		-107'878	-131'558
Contribution au fonds de garantie		-45'019	-57'195
Résultat net de l'activité d'assurance		-6'834'356	-5'722'030

COMPTE D'EXPLOITATION	Index Annexe	2021 CHF	2020 CHF
Résultat net des placements	6.8	15'921'905	7'626'196
Résultat des liquidités, y compris placements sur le marché monétaire		-134'196	-64'193
Résultat des obligations CHF		-911'524	360'650
Résultat des obligations en monnaie étrangère ex G4		-103'436	-30'395
Résultat des obligations en monnaie étrangère IFL couvertes		0	-109'442
Résultat des obligations Marchés émergents		-137'746	-829'855
Résultat des obligations US TIPS, y compris couverture de change		467'191	655'245
Résultat des prêts hypothécaires		174'807	156'972
Résultat des actions Suisse		3'616'370	161'076
Résultat des actions Suisse Small and Mid Caps		1'133'126	599'373
Résultat des actions Europe, y compris couverture de change		2'206'492	-899'284
Résultat des actions Europe Small Caps, y compris couverture de change		89'164	188'632
Résultat des actions Amérique du Nord, y compris couverture de change		2'898'989	1 712 894
Résultat des actions Japon, y compris couverture de change		866'337	635'405
Résultat des actions Pacifique hors Japon		326'553	-219'782
Résultat des actions monde Small Caps hors CH, y compris couverture de change		964'031	-464'435
Résultat des actions Marchés émergents		71'631	423'258
Résultat immobilier Suisse		5'671'963	5 020 401
Résultat Commodities		-719'626	863'166
Résultat Private Equity		-25'553	13'141
Frais d'administration des placements	6.9	-490'237	-524'242
Intérêts sur prestations de libre passage		-42'431	-22'389
Autres produits		1'711	1'125
Frais d'administration	7.2.3	-446'960	-526'772
Administration générale		-381'608	-458'997
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-48'198	-50'578
Autorités de surveillance		-17'154	-17'197
Excédent des produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		8'642'300	1'378'519
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	505'685	950'681
Excédent de produits		9'147'984	2 329 200

Les valeurs indiquées sont arrondies mathématiquement, de sorte que le total peut différer de la somme des valeurs individuelles.

.....
Mark Zimmermann
Président

.....
Maurizio Bortoluzzi
Directeur

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland (PGG) est une fondation créée par Gate Gourmet Switzerland GmbH au sens des art. 80 ss. CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP. La fondation a son siège au domicile de Gate Gourmet Switzerland GmbH à Opfikon, anciennement Kloten. Elle est soumise à la surveillance prévue par la loi.

Le but de la fondation est de fournir la prévoyance professionnelle prévue par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses dispositions exécutoires aux employés de la société fondatrice et de ses entreprises affiliées étroitement liées à elle sur le plan économique, ainsi qu'à leurs proches et à leurs survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich sous le numéro ZH 1372. L'institution de prévoyance est soumise à la loi sur le libre passage et, par conséquent, affiliée au fonds de garantie.

1.3 Actes et règlements

La fondation a été créée par acte authentique du 11 novembre 2002 et inscrite au Registre du commerce du canton de Zurich le 13 décembre 2002. Par ordonnance de l'autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich du 11 décembre 2018, l'acte modifié a été décrété conformément à la décision du Conseil de fondation du 22 octobre 2018. L'acte modifié a pris force de loi le 22 février 2019. Outre des modifications rédactionnelles mineures et des mises à jour dues à des changements de loi et de terminologie, le siège de la fondation a été transféré de Kloten à Opfikon, toujours au siège de l'employeur, avec l'acte modifié.

Règlements:

Règlement	adopté le	valable à partir du
Règlement des prestations	10 décembre 2018	1er janvier 2019
Annexe – Plan de prévoyance groupe d'entreprises 1	17 décembre 2020	1er janvier 2021
Annexe – Plan de prévoyance groupe d'entreprises 2	17 décembre 2020	1er janvier 2021
Annexe – Plan de prévoyance CCNT – salons d'attente des compagnies aériennes	10 décembre 2018	1er janvier 2019
Avenant 1 au règlement des prestations	14 février 2020	1er juillet 2020
Avenant 2 au règlement des prestations	23 octobre 2020	1er janvier 2021
Règlement de liquidation partielle	11 mai 2010	2 juin 2010
Règlement sur les provisions	14 février 2020	31 décembre 2019
Règlement intérieur et d'organisation	24 août 2018	1er septembre 2018
Avenant 1 au règlement intérieur et d'organisation	23 octobre 2020	1er janvier 2021
Règlement électoral	22 octobre 2018	22 octobre 2018
Règlement de placement	10 décembre 2018	1er janvier 2019
Règlement des hypothèques	14 février 2020	14 février 2020

1.4 Organe suprême, direction et droit de signature

Au 31 décembre 2021, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

Représentants de l'employeur		Représentants des salariés Mandat du 01.07.2019 au 30.06.2023	
Mark Zimmermann	Président*	Karl Rawyler	Vice-président*
Jean-Daniel Millasson (à partir du 1.03.21)	Membre*	Sabine Kubatz	Membre*
Markus Gfeller (à partir du 1.07.2021)	Membre*	Thomas Weiss	Membre*
Fabio Schmucki (à partir du 1.07.2021)	Membre*	Safet Istrefi	Membre*
Christoph von Aesch (à partir du 28.02.2021)	Membre		
Gerard Vegter (jusqu'au 30.06.2021)	Membre		
Seraina Rogantini (jusqu'au 30.06.2021)	Membre		

* Autorisation de signature collective à deux

Direction de l'entreprise / comptabilité	
Maurizio Bortoluzzi	Directeur*
Elisabeth Müller	Directeur adjoint*
Rita Levy	Chef-comptable*
Erich Thurnherr	Chef comptable adjoint*

* Autorisation de signature collective à deux

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle Partenaire contractuel: Dipeka AG, Zurich
Expert en charge: Boris Morf

Organe de révision KPMG AG, 8045 Zurich

Investment Controller PensionTools GmbH, 8625 Gossau

Autorité de surveillance Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich

1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs suivants sont affiliés à la fondation au 31 décembre 2020:

Employeurs affiliés	Contrat d'affiliation du
Gate Gourmet Switzerland GmbH, Kloten	1er décembre 2011

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

Gate Gourmet Switzerland GmbH, unité de Zurich

	2021	2020
Effectif initial au 01.01	626	937
Entrées	43	65
Sorties	-64	-356
Départs à la retraite	-14	-17
Décès	-3	-1
Cas d'invalidité	-1	-2
Effectif final au 31.12	587	626
Avoirs de vieillesse CHF au 31.12	73'042'766	69 208 782

Gate Gourmet Switzerland GmbH, unité de Genève

	2021	2020
Effectif initial au 01.01	144	212
Entrées	13	10
Sorties	-16	-75
Départs à la retraite	-1	-3
Cas d'invalidité	-1	0
Effectif final au 31.12	139	144
Avoirs de vieillesse CHF au 31.12	10'716'398	9 813 680

Gate Gourmet Switzerland GmbH, Gategroup Corporate Office, y c. Europe et Afrique

	2021	2020
Effectif initial au 01.01	133	138
Entrées	23	13
Sorties	-54	-18
Départs à la retraite	-1	0
Effectif final au 31.12	101	133
Avoirs de vieillesse CHF au 31.12	25'731'366	30 330 029

Total PGG	2021	2020	Variation par rapport à l'exercice précédent
Effectif initial au 01.01	903	1'287	-384
Entrées	79	88	-9
Sorties	-134	-449	+315
Départs à la retraite	-16	-20	+4
Décès	-3	-1	-2
Cas d'invalidité	-2	-2	0
Effectif final au 31.12	827	903	-76
Avoirs de vieillesse CHF au 31.12	109'490'530	109 352 491	138'039

Répartition en fonction de l'âge LPP au 31.12	Femmes		Hommes		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
18 – 24	3	4	1	8	4	12
25 - 34	41	45	81	92	122	137

35 - 44	86	100	131	150	217	250
45 - 54	111	115	145	156	256	271
55 - 65	78	79	150	154	228	233
Total	319	343	508	560	827	903

L'âge moyen de l'ensemble des assurés actifs s'élève à 46,62 ans (exercice précédent: 46,09 ans).

2.2 Bénéficiaires de rente

Type de rente	2021	Entrées	Départs	2020
	31.12			31.12
Rentes de vieillesse	190	12	-4	182
Rentes de divorce	1	0	0	1
Rentes d'invalidité	32	7	-2	27
Rentes d'invalidité (temp.)	1	1	0	0
Rente de veuf / veuve	28	4	0	24
Rentes d'orphelin	4	3	0	1
Rentes pour enfants	7	5	0	2
Total	263	32	-6	237

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Tous les salariés assujettis à la LPP sont couverts par la prévoyance professionnelle.

Le règlement des prestations se compose d'un règlement de prévoyance et des plans de prévoyance des groupes d'entreprises 1 et 2. Les plans de prévoyance consistent en un plan de base ainsi qu'un plan complémentaire. Le plan complémentaire est destiné aux assurés dont le salaire annuel est supérieur à CHF 97'500. Dans les plans de base, le règlement des prestations est fondé sur la primauté des cotisations. Dans les plans complémentaires, les prestations de vieillesse relèvent du régime de la primauté des cotisations, tandis que les prestations de risque relèvent du régime de la primauté des prestations ou sont calculées en fonction du salaire assuré (bi-primauté).

Le droit à une prestation de vieillesse ordinaire naît après l'âge de 65 ans révolus. Un retrait anticipé de la prestation de vieillesse est possible au plus tôt après l'âge de 58 ans révolus. La prestation de vieillesse peut être perçue sous la forme d'un versement unique en capital ou d'une rente de vieillesse viagère. Les taux de conversion pour les rentes de vieillesse sont fixés en fonction de l'âge.

La rente d'invalidité de la prévoyance de base s'élève à 5,9% de l'avoir de vieillesse projeté, un taux d'intérêt de 2,0% étant appliqué pour la projection conformément au règlement. La rente d'invalidité de la prévoyance complémentaire s'élève à 60% du salaire assuré. La rente annuelle pour enfant d'invalidité s'élève à 10% du salaire assuré (base) ou à 20% de la rente d'invalidité (complémentaire).

La rente de conjoint ou de partenaire s'élève à 60% de la rente d'invalidité assurée. En cas de décès du bénéficiaire de la rente, la rente de conjoint se monte à 60% de la rente d'invalidité ou de vieillesse en cours. Pour les assurés actifs, le capital-décès correspond à l'avoir de vieillesse disponible, déduction faite de la valeur actualisée des prestations de survivant. Pour les bénéficiaires de rentes, le capital-décès correspond au triple de la rente annuelle, diminué des rentes déjà perçues.

En cas de décès d'un assuré actif, la rente d'orphelin de la prévoyance de base se monte pour chaque enfant ayant droit à 10% du salaire assuré. La rente issue de la prévoyance complémentaire s'élève à 20% de la rente d'invalidité assurée. En cas de décès du bénéficiaire d'une rente d'invalidité, la rente d'orphelin correspond à la rente pour enfant d'invalidité en cours. Pour les orphelins de père et de mère, la rente d'orphelin (de base et complémentaire) est augmentée de la moitié de son montant.

Il existe en outre un plan de prévoyance 1e auprès de votre pension fondation collective dans lequel les parts des salaires supérieures à CHF 127'980 sont assurées.

3.2 Financement, méthodes de financement

Les assurés peuvent choisir entre le «plan d'épargne standard» et le «plan d'épargne plus». Ils sélectionnent leur plan d'épargne lors de l'admission à la PGG. Il est toujours possible de changer de plan d'épargne au 1er janvier, pour l'année calendaire complète suivante. Sans information de l'assuré, les cotisations sont prélevées selon le «plan d'épargne standard».

**Groupe d'entreprises 1 salaire assuré 1
Plan d'épargne standard**

Âge	Bonification de vieillesse	Cotisation d'épargne	Cotisation de risque	Cotisation salarié	Cotisation employeur	Total cotisation
0-24	0.00%	0.00%	4.20%	2.10%	2.10%	4.20%
25-34	10.00%	10.00%	4.20%	7.10%	7.10%	14.20%
35-44	13.00%	13.00%	4.20%	8.60%	8.60%	17.20%
45-54	16.00%	16.00%	4.20%	9.10%	11.10%	20.20%
55-65	19.00%	19.00%	4.20%	10.60%	12.60%	23.20%

**Groupe d'entreprises 2 salaire assuré 1
Plan d'épargne standard**

Âge	Bonification de vieillesse	Cotisation d'épargne	Cotisation de risque	Cotisation salarié	Cotisation employeur	Total cotisation
0-24	0.00%	0.00%	4.20%	1.90%	2.30%	4.20%
25-34	10.00%	10.00%	4.20%	6.40%	7.80%	14.20%
35-44	13.00%	13.00%	4.20%	7.40%	9.80%	17.20%
45-54	16.00%	16.00%	4.20%	8.90%	11.30%	20.20%
55-63	19.00%	19.00%	4.20%	10.40%	12.80%	23.20%

**Groupe d'entreprises 1 salaire assuré 2
Plan d'épargne standard**

Âge	Bonification de vieillesse	Cotisation d'épargne	Cotisation de risque	Cotisation salarié	Cotisation employeur	Total cotisation
0-24	0.00%	0.00%	2.75%	0.00%	2.75%	2.75%
25-65	21.00%	21.00%	2.75%	5.00%	18.75%	23.75%

**Groupe d'entreprises 2 salaire assuré 2
Plan d'épargne standard**

Âge	Bonification de vieillesse	Cotisation d'épargne	Cotisation de risque	Cotisation salarié	Cotisation employeur	Total cotisation
0-24	0.00%	0.00%	2.75%	0.00%	2.75%	2.75%
25-63	21.00%	21.00%	2.75%	5.00%	18.75%	23.75%

**Groupe d'entreprises 1 salaire assuré 2
Plan d'épargne plus**

Âge	Bonification de vieillesse	Cotisation d'épargne	Cotisation de risque	Cotisation salarié	Cotisation employeur	Total cotisation
0-24	0.00%	0.00%	4.20%	2.10%	2.10%	4.20%
25-34	10.00%	10.00%	4.20%	7.10%	7.10%	14.20%
35-44	13.00%	13.00%	4.20%	8.60%	8.60%	17.20%
45-54	18.00%	18.00%	4.20%	11.10%	11.10%	22.20%
55-65	21.00%	21.00%	4.20%	12.60%	12.60%	25.20%

**Groupe d'entreprises 2 salaire assuré 2
Plan d'épargne plus**

Âge	Bonification de vieillesse	Cotisation d'épargne	Cotisation de risque	Cotisation salarié	Cotisation employeur	Total cotisation
0-24	0.00%	0.00%	4.20%	1.90%	2.30%	4.20%
25-34	11.00%	11.00%	4.20%	7.40%	7.80%	15.20%
35-44	15.00%	15.00%	4.20%	9.40%	9.80%	19.20%
45-54	18.00%	18.00%	4.20%	10.90%	11.30%	22.20%
55-63	21.00%	21.00%	4.20%	12.40%	12.80%	25.20%

**Groupe d'entreprises 1 salaire assuré 2
Plan d'épargne plus**

Âge	Bonification de vieillesse	Cotisation d'épargne	Cotisation de risque	Cotisation salarié	Cotisation employeur	Total cotisation
0-24	0.00%	0.00%	2.75%	0.00%	2.75%	2.75%
25-65	25.00%	25.00%	2.75%	9.00%	18.75%	27.75%

**Groupe d'entreprises 2 salaire assuré 2
Plan d'épargne plus**

Âge	Bonification de vieillesse	Cotisation d'épargne	Cotisation de risque	Cotisation salarié	Cotisation employeur	Total cotisation
0-24	0.00%	0.00%	2.75%	0.00%	2.75%	2.75%
25-63	25.00%	25.00%	2.75%	9.00%	18.75%	27.75%

Les cotisations non utilisées pour le financement bonifications d'épargne (assurance risque) de l'assuré représentent des dépenses destinées à financer les risques d'invalidité et de décès, les charges administratives, les cotisations au fonds de garantie et l'ajustement des rentes en cours à l'évolution des prix conformément à l'art. 36 LPP. Elles s'élèvent à 4,2% dans la prévoyance de base et à 2,75% dans la prévoyance complémentaire.

Les frais administratifs, les coûts des placements et les cotisations au fonds de garantie sont à la charge de la fondation.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Pour l'administration et la gestion, la fondation a conclu un contrat de service avec PFS Pension Fund Services AG. Le contrat peut être résilié au plus tôt le 31 décembre 2022.

Conformément à la décision du Conseil de fondation du 14 décembre 2021, les rentes en cours n'ont pas été augmentées.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes et permanence

4.1 Validation des comptes au regard de la norme Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels de la fondation sont conformes aux directives de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont effectués conformément aux dispositions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, présentent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

Dans les comptes annuels, les placements sont évalués comme suit :

Catégorie	Méthode d'évaluation
Liquidités	Valeur nominale ou de marché
Créances	Valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation
Obligations	Valeur de marché
Prêts hypothécaires	Valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation
Actions	Valeur de marché
Immobilier	Valeur de marché
Commodities	Valeur de marché
Private Equity	Négociable: à la dernière valeur de marché disponible Non négociable: dernière valeur nette d'inventaire disponible (généralement au 30.09), y compris les mouvements (flux de capitaux et devises) jusqu'au 31.12.

Les actifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture, les charges et les produits au cours du jour en vigueur.

5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland est une caisse de pension autonome. Dans la fondation, une provision est constituée pour les fluctuations à court terme du profil de risque.

Caisse de base:

La fondation a conclu un contrat d'assurance Stop-Loss (contrat n° 78'542) avec Zurich Compagnie d'Assurances SA (valide depuis le 01.01.2016 avec prolongement annuel depuis 2021). Le contrat comporte les valeurs de référence suivantes:

Réassurance	Conditions au 31.12.2021
Sinistre individuel maximal assuré	4 000 000
Sinistre excédentaire max. assuré par an	24 000 000
Montant de la franchise annuelle	700 000
en % de la masse salariale prise en compte	2,669%
Montant minimal de la prime par an	28'000
en % de la masse salariale prise en compte	0,075%

Plan réservé aux cadres:

Il existe un contrat collectif d'assurance vie n° 20'551 (du 01.01.2019 au 31.12.2020) auprès de la Mobilière. Le contrat sert à couvrir de manière congruente les prestations réglementaires en cas de décès et d'invalidité. Il a été prolongé de cinq ans supplémentaires jusqu'au 31.12.2025.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

Evolution et rémunération des avoirs d'épargne	2021 CHF	2020 CHF
Etat des avoirs d'épargne au 01/01	109 352 491	117 012 560
Dissolution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-8'959'519	-12'577'954
<i>Cotisations d'épargne des employés</i>	<i>2'828'922</i>	<i>3 625 061</i>
<i>Cotisations d'épargne de l'employeur</i>	<i>3'543'365</i>	<i>4 507 298</i>
<i>Versements uniques salariés</i>	<i>293'390</i>	<i>112'000</i>
<i>Versements uniques employeur</i>	<i>0</i>	<i>82'715</i>
<i>Apports de libre passage</i>	<i>3'337'644</i>	<i>1'679'115</i>
<i>Remboursements versements anticipés EPL / divorce</i>	<i>371'794</i>	<i>415'587</i>
<i>Prestations en capital à la retraite</i>	<i>-1'774'536</i>	<i>-3 616 973</i>
<i>Prestations en capital au décès et à l'invalidité</i>	<i>-16'980</i>	<i>-1'893</i>
<i>Prestations de libre passage en cas de sortie</i>	<i>-14'109'057</i>	<i>-14 326 233</i>
<i>Paiements versements anticipés EPL / divorce</i>	<i>-254'114</i>	<i>-119'436</i>
<i>Constitution à la suite versement sortie selon art. 17 LFLP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dissolution à la suite de la retraite, du décès et de l'invalidité</i>	<i>-3'179'948</i>	<i>-4'935'196</i>
Rémunération du capital d'épargne	9'097'558	4'917'885
Total du capital de prévoyance assurés actifs au 31/12	109'490'530	109 352 491
Taux d'intérêt de la rémunération de l'ensemble des avoirs d'épargne	9.00%	4.50%

Lors de sa réunion du 14 décembre 2021, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer l'avoir d'épargne des assurés actifs à un taux d'intérêt de 9%.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des comptes de vieillesse selon la LPP	31.12.2021 CHF	31/12/2020 CHF
Total des avoirs de vieillesse	109'490'530	109 352 491
dont part selon la LPP	46'584'403	47 728 790

Les avoirs de vieillesse des cas d'invalidité en suspens sont inclus dans ces montants.

5.4 Evolution du capital de couverture pour les rentiers

Evolution du capital de couverture pour les rentiers	2021 CHF	2020 CHF
Situation du capital de couverture au 01/01	96 565 796	94 991 265
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	-1'963'276	1'574'531
<i>Constitution à la suite de la retraite, du décès et de l'invalidité</i>	<i>3'179'948</i>	<i>4'935'196</i>
<i>Prestation en capital à la suite de l'invalidité</i>	<i>0</i>	<i>-32'438</i>
<i>Apports Avoirs de vieillesse Rentiers AI</i>	<i>192'898</i>	<i>0</i>
<i>Perte sur retraites</i>	<i>574'925</i>	<i>611'404</i>
<i>Dissolution à la suite de paiements de rentes</i>	<i>-5'713'595</i>	<i>-5'593'931</i>
<i>Rémunération technique</i>	<i>1'704'000</i>	<i>1'677'000</i>
<i>Solde des cas d'invalidité et décès</i>	<i>687'269</i>	<i>919'065</i>
<i>Perte / gain de mortalité rentiers</i>	<i>901'003</i>	<i>-914'168</i>
<i>Suppression de rentes pour enfants</i>	<i>0</i>	<i>-27'596</i>
<i>Frais de divorce</i>	<i>30'000</i>	<i>0</i>
<i>Modification des bases techniques</i>	<i>-3'519'725</i>	<i>0</i>
Total du capital de prévoyance rentiers au 31/12	94'602'520	96 565 796

La «constitution à la suite de la retraite, du décès et de l'invalidité» correspond au capital d'épargne des nouveaux rentiers au moment de la perception des prestations. Dans le détail, la forme suivante de perception des prestations a été retenue pour la retraite, le décès et l'invalidité:

Retraite, décès, invalidité	2021		2020	
	CHF	%	CHF	%
Forme de perception des prestations				
Capital d'épargne à la retraite et au décès	4'971'464		8 554 062	
dont perception d'un capital	1'791'516	36%	3 618 866	42%
dont perception d'une rente	3'179'948	64%	4'935'196	58%

Capital de couverture rentiers	31.12.2021 CHF	31/12/2020 CHF	Variation par rap. à l'exer- cice précédent
Capital de couverture rentes de vieillesse	75'731'894	78 519 217	-2'787'323
Capital de couverture rentes de conjoint	8'810'208	8 575 307	234'901
Capital de couverture rentes de divorce	175'335	184'247	-8'912
Capital de couverture rentes d'invalidité	9'754'835	9 188 878	565'957
Capital de couverture rentes pour enfants	130'247	98'146	32'101
Total du capital de prévoyance rentiers	94'602'520	96 565 796	-1'963'276

Capital de couverture des prestations de risque en cours	31.12.2021 CHF	31/12/2020 CHF	Variation par rap. à l'exer- cice précédent
auprès de l'assurance Mobilière	186'826	292'291	-105'465

5.5 Composition, évolution et explication des provisions techniques

Les provisions techniques sont recalculées chaque année par l'expert en assurance de pension.

Composition des provisions techniques	31.12.2021 CHF	31/12/2020 CHF	Variation par rap. à l'exer- cice précédent
Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie	1'892'000	1 931 000	-39'000
Provision pour les risques décès et invalidité	815'000	898'000	-83'000
Provision pour les cas AI en suspens	1'413'000	2 750 000	-1'337'000
Provision pour le taux de conversion	8'537'000	8 266 000	271'000
Provision pour fluctuations du profil de risque rentiers	3'311'000	3 380 000	-69'000
Total des provisions techniques	15'968'000	17 225 000	-1'257'000

Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie: bien que les tables de génération utilisées tiennent déjà compte de l'augmentation de l'espérance de vie, un financement supplémentaire pourrait s'avérer nécessaire lors de leur mise à jour. Pour le financement de ce besoin, une provision s'élevant à 2% du capital de prévoyance des rentiers est constituée.

Provision pour les risques décès et invalidité: une provision est constituée pour couvrir les fluctuations à court terme du profil de risque. Le montant de la provision est calculé selon une méthode actuarielle d'assurance sur la base du montant du sinistre attendu à l'aide de la répartition en fonction du risque théorique du sinistre total, en tenant compte des cotisations de risque et de la réassurance Stop-Loss.

Provision pour les cas AI en suspens: une provision est constituée pour les cas où il est fortement probable que la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland doit verser des prestations. La base de calcul correspond à la somme des différences entre les valeurs au comptant des futures rentes d'invalidité présumées et les prestations de libre passage utilisables en cas d'invalidité. Au 31 décembre 2021, des provisions ont été constituées pour 10 des 18 cas en suspens annoncés (exercice précédent: 14 sur 20). La provision se réduit sur la base de la diminution du nombre de cas à considérer.

Provision pour taux de conversion: en comparaison avec les bases actuarielles actuelles, le taux de conversion réglementaire est trop élevé. Les pertes sur retraites qui en résultent doivent être couvertes par une provision. La provision couvre les coûts attendus des cohortes de retraités qui pourraient prendre une retraite anticipée à la date de clôture du bilan. Un taux de retrait du capital de 33% est pris en compte.

Provision pour fluctuations du profil de risque des rentiers: la provision est constituée pour tenir compte de la différence à prévoir entre l'espérance de vie effective et l'espérance de vie statistique. Le montant de la provision s'élève à 3,5% du capital de prévoyance des rentiers.

5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été élaborée le 31 décembre 2020. Au sens de l'art. 53, al. 2 LPP, l'expert a confirmé que:

- le taux d'intérêt technique et les bases techniques appliquées sont appropriés,
- l'institution de prévoyance offre la garantie, à la clôture, qu'elle sera en mesure de satisfaire à ses obligations,
- les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales,
- les mesures prises pour la couverture des risques actuariels sont suffisantes.

Au 31 décembre 2023, un nouveau rapport d'expertise actuarielle sera réalisé.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases actuarielles	2021	2020
	LPP 2020	LPP 2015
Bases appliquées	Tables de générations	Tables de générations
Taux d'intérêt technique	1.75%	1.75%

Les tables de génération LPP 2020 ont été choisies comme bases actuarielles. Elles reposent sur le recensement statistique des effectifs des assurés de grandes caisses de pension de droit privé des années 2015 à 2020.

Résultat net de l'activité d'assurance	2021	2020
	CHF	CHF
Recettes cotisations de risque	1'566'758	2'076'280
<i>Cotisations de risque de l'employeur</i>	702'600	1 135 345
<i>Cotisations de risque des salariés</i>	864'158	940'935
Variation de valeur actuarielle	-2'193'197	-588'705
<i>Solde des cas d'invalidité et décès</i>	-687'269	-919'065
<i>Perte sur retraites</i>	-574'925	-611'404
<i>Suppression de rentes pour enfants</i>	0	27'596
<i>Frais à la suite d'un divorce</i>	-30'000	0
<i>Perte / gain de mortalité rentiers</i>	-901'003	914'168
Charges d'assurance	-152'896	-188'752
Modification des provisions techniques	1'257'000	-404'000
Solde profil de risque	477'664	894'823
Intérêt technique sur capital de prévoyance rentiers	-1'704'000	-1 677 000
Rémunération du capital d'épargne	-9'097'558	-4 917 885
Changement de bases	3'519'725	0
Produits prestations d'assurance	138'294	112'705
Paiements de rentes réassurées	-78'462	-78'462
Constitution AGH et intérêts sur les paiements de rentes réassurées	-90'018	-56'211
Résultat net de l'activité d'assurance	-6'834'356	-5'722'030

Le résultat net de l'activité d'assurance de l'exercice sous revue repose essentiellement sur l'équilibre entre le profil de risque, la rémunération du capital d'épargne et l'intérêt technique sur le capital de prévoyance des rentiers.

Le rendement net escompté à atteindre effectivement sur les placements de la fortune pour la couverture du résultat net de l'activité d'assurance de l'exercice sous revue (résultat net de l'activité d'assurance divisé par la moyenne des placements de la fortune de l'exercice sous revue) s'élevait à 2,5%. Avec la performance annuelle de 5,8%, l'objectif de rendement a donc été atteint au cours de l'exercice sous revue.

5.8 Modification des bases techniques et hypothèses

A la suite du passage des bases techniques de LPP 2015 (TG) à LPP 2020 (TG 2017) avec un taux d'intérêt technique inchangé de 1,75%, les réserves mathématiques et les provisions techniques déterminantes sont modifiées comme suit au 31.12.2021:

	31.12.2021
Dissolution de capitaux de prévoyance rentiers	-3'519'724
Dissolution Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie	-70'000
Dissolution Provision pour les pertes sur retraites	-994'000
Dissolution pour fluctuations du profil de risque des effectifs de rentiers	-123'000
Dissolution Provision pour les cas de prestations en suspens ou différés	-195'000
Total des coûts de transformation (gain)	4'901'724

5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2

Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2	31.12.2021 CHF	31/12/2020 CHF	Variation par rap. à l'exer- cice précé- dent
Total des actifs à la valeur du marché	277'627'135	273'699'546	3'927'590
Déduction faite des dettes	-4'394'857	-6'095'287	1'700'430
Déduction faite des comptes de régularisation passifs	-97'106	-119'169	22'063
Capital disponible (Cd)	273'135'171	267'485'090	5'650'083
Capital de prévoyance assurés actifs	109'490'530	109 352 491	138'039
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	94'602'520	96 565 796	-1'963'276
Avoir d'épargne maintenu rentiers AI, plan complémen- taire	785'089	695'071	90'018
Provisions techniques	15'968'000	17 225 000	-1'257'000
Capital de prévoyance nécessaire (Cp)	220'846'139	223'838'358	-2'992'219
Excédent de couverture selon l'art. 44, al. 1 OPP 2 (Vv ./ Cp)	52'289'032	43 646 732	8'642'301
Taux de couverture selon l'art. 44, al. 1 OPP 2 (Cd x 100 / Cp)	123.7%	119.5%	

Le taux de couverture selon l'art. 44, al. 1 OPP2 s'élève à 123,7% au jour de clôture du bilan (exercice précédent: 119,5%).

6 Précisions relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires des placements, règlement de placement

Conformément au règlement de placement et au règlement intérieur et d'organisation, le conseil de fondation est chargé de déterminer et de mettre en œuvre la stratégie de placement. En tant qu'organe suprême, le conseil de fondation détermine les objectifs et les principes, de même que l'exécution et la surveillance des placements de fortune. A cet égard, il est responsable du soin à apporter au choix des personnes auxquelles il en délègue l'exécution. Les personnes et institutions chargées de la gestion des placements de fortune doivent respecter les directives de loyauté selon l'art. 51b LPP et les art. 48f-1 et 49a OPP2. Tous les gestionnaires de fortune mandatés sont soumis à la FINMA ou à la CHS PP. Art. 48f al. 2-5 OPP2 est ainsi respecté.

En principe, la gestion de la fortune se fait par mandats externes à des sociétés de gestion de fortune ou des fonds institutionnels. Les placements immobiliers sont des placements indirects via une fondation de placement. Les prêts hypothécaires sont confiés à PFS Pension Fund Services AG. Les placements en titres sont principalement des placements indexés.

Durant l'exercice sous revue, le reporting mensuel et le contrôle des investissements ont été confiés à PensionTools GmbH. La comptabilité des titres est assurée par PFS Pension Fund Services AG.

Catégorie	Mandataire / Fonds	Gestionnaire de portefeuille
Placem. marché monétaire	Syz AM Liquidity Mgmt PFS Class	Syz Asset Management
Obligations CHF	CSIF Umbrella Bond Switzerland Domestic Blue ZB	Credit Suisse Asset Management
Obligations devises ex G4	CSIF Bond Global Aggregate ex G4 Local Currencies Index	Credit Suisse Asset Management
Obligations marchés émergents	Lazard Emerging Markets Local Debt Fund	Lazard Asset Management
Obligations US TIPS	UBS (CH) IF Bonds USD Inflation-linked	UBS Global Asset Management
Prêts hypothécaires	Hypothèques aux destinataires et tiers	PFS Pension Fund Services AG
Actions Suisse	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Switzerland Total	Banque cantonale de Zurich
Actions Suisse Small and Mid Caps	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Small & Mid Caps Switzerland	Banque cantonale de Zurich
Actions Europe	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Europe ex CH	Banque cantonale de Zurich
Actions Europe Small Caps	CSIF (Lux) Equities Europe Small Caps	Credit Suisse Asset Management
Actions Amérique du Nord	Swisscanto (CH) IPF I Index Equity Fund USA	Banque cantonale de Zurich
	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Canada	Banque cantonale de Zurich
Actions Japon / Pacifique	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Japan	Banque cantonale de Zurich
	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Pacific ex Japan	Banque cantonale de Zurich
Actions monde Small Caps hors Suisse	CSIF III World ex CH Small Cap Index Blue Pension Fund	Credit Suisse Asset Management
Actions Marchés émergents	Swisscanto (CH) Index Equity Fund marchés émergents	Banque cantonale de Zurich
Immobilier Suisse	Fondation de placement Turidomus Swiss Life immobilier Suisse	Pensimo Management AG Swiss Life
Fonds Commodities	Swisscanto (CH) IPMF Gold Phys hedged	Banque cantonale de Zurich
Fonds Commodities	Swisscanto (CH) IPMF Gold Physical	Banque cantonale de Zurich
Private Equity	Partners Group Secondary 2004 et Secondary 2006, L.P.	Partners Group

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) avec établissement concluant du respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP2)

Se fondant sur le Règlement de placement en vigueur, la PGG poursuit une stratégie de placement (SAA – Strategic Asset Allocation) qui, pour les points suivants, mène à une extension des directives de placement définies dans l'OPP2:

En vertu de l'art. 53, al. 2 OPP2, les placements en Private Equity peuvent seulement être effectués au moyen de placements collectifs diversifiés. Le règlement de placement permet explicitement cet investissement dans son Annexe 1.

Une autre extension en vertu de l'art. 53 al. 4 OPP2 a été faite avec le placement dans l'or physique. Ce placement sert de facteur de stabilisation avec une certaine protection contre l'inflation. Le produit utilisé a été soigneusement sélectionné et fait l'objet d'un contrôle permanent par le conseil de fondation.

La part en monnaies étrangères, après prise en compte de toutes les couvertures de change, ne peut pas dépasser 35%.

Limite OPP2 art. 55, let. E	Quote-part SAA	Part au 31.12.2021	OPP2 Art. 55I
Devises (après couverture)	24%	15.4%	30.0%

Le risque de change est réduit par une couverture partielle des taux de change au moyen de transactions à terme avec la banque dépositaire. La quote-part de devises indiquée ci-dessus à la date de clôture du bilan est présentée sur une base nette (après couverture de change du solde de l'exposition au risque de change). Cette position nette est déterminante pour l'évaluation des écarts par rapport aux dispositions de l'OPP2.

L'ensemble des limites individuelles selon les art. 54, 54a et 54b OPP2 a été respecté.

Le conseil de fondation confirme qu'il est conscient des opportunités et des risques liés à l'utilisation des extensions des possibilités de placement selon l'art. 4.8 du règlement de placement et qu'il en tient compte de manière appropriée dans le portefeuille global en répartissant le risque sur les plans géographique, monétaire et sectoriel.

Des spécialistes ont été appelés à jouer un rôle de conseil dans l'évaluation de la capacité de risque et la sélection des gestionnaires, et à contrôler le respect de la stratégie et des instruments d'investissement. Selon l'évaluation de la situation par le contrôleur des investissements, la réalisation des objectifs de prévoyance est également garantie dans la mesure où elle est prévisible. De plus, le conseil de fondation dispose d'un contrôle périodique des A&L, dans lequel il se prononce sur le respect des directives de placement et sur l'évolution des risques et des rendements, et consigne des recommandations et des mesures. Le conseil de fondation dispose d'une organisation adéquate pour le processus de placement et d'une mise en œuvre appropriée de la stratégie de placement, ce qui garantit la diligence dans la sélection, la gestion et le suivi de la fortune et, en particulier, du degré de couverture.

Sur la base des motifs exposés ci-dessus, la réalisation de l'objectif de prévoyance n'est pas menacée à court ou à long terme par l'extension des limites de placement conformément à l'art. 50 OPP2. Globalement, l'activité de placement tient donc suffisamment compte des dispositions de l'art. 50 OPP2.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de performance est tiré du rendement escompté et des suppléments nécessaires pour, entre autres, les provisions techniques et la constitution de la réserve de fluctuation de valeur. Conformément aux calculs du contrôleur des investissements, la stratégie de placement de la fondation est fondée sur les caractéristiques suivantes:

Caractéristiques de la stratégie de placement	2021	2020
Perspectives de rendement (revenu espéré)	2.8%	2.8%
Risque historique	6.5%	6.5%
Réserve de fluctuation de valeur nécessaire en pour cent de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	16.9%	16.9%

La stratégie de placement et la réserve de fluctuation de valeur nécessaire qui en découle ont été déterminées sur la base des principes courants de la «value at risk». Conformément à l'annexe I du règlement de placement du 1er mai 2020, la réserve de fluctuation de valeur nécessaire est calculée pour un horizon à deux ans avec un risque de défaut de 2% par rapport aux obligations.

Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	2021 CHF	2020 CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au 01/01	37'828'682	38 779 363
Dissolution	-505'685	-950'681
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	37'322'997	37'828'682
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	37'322'997	37'828'682

Réserve de fluctuation de valeur manquante	0	0
--	---	---

Au 31 décembre 2021, la réserve nécessaire pour les fluctuations à court terme des placements de la fortune (réserve de fluctuation de valeur) a été intégralement constituée; la fondation présente ainsi une pleine capacité à assumer les risques.

6.4 Présentation des placements par catégories

6.4.1 Aperçu

Catégorie de placement	31.12.2021 CHF	31/12/2020 CHF	% de la fortune		SAA	Marge de fluctuation Art. 55	OPP2
			2021	2020			
Valeurs nominales	98'185'220	106 856 175	35.6%	39.4%	34%	19-51%	100%
Liquidités, y compris placements sur le marché monétaire	18'942'434	33'332'859	6.9%	12.3%	1%	0-10%	
Liquidités CHF	18'929'681	33 303 271	6.9%	12.3%			
Liquidités monnaies étrangères	12'753	29'587	0.0%	0.0%			
Créances envers l'employeur	1'555'200	732 296	0.6%	0.3%			5%
Créances	1'425'610	863'477	0.5%	0.3%			
Obligations CHF	42'660'469	41 695 436	15.5%	15.4%	18%	15-21%	
Obligations devises ex G4	2'712'395	2 710 848	1.0%	1.0%	1%	0-2%	
Obligations Marchés émergents	2'584'140	2 618 318	0.9%	1.0%	1%	0-2%	
Obligations US TIPS, y compris FX	7'560'114	6 772 082	2.7%	2.5%	3%	2-4%	
Prêts hypothécaires	20'744'859	18 130 859	7.5%	6.7%	10%	2-12%	
Actions	78'664'023	71'338'123	28.6%	26.3%	35%	9-44%	50%
Actions Suisse	18'504'208	15 999 730	6.8%	5.9%	7%	3-8%	
Actions Suisse Small and Mid Caps	6'017'812	5 240 909	2.2%	1.9%	3%	0-4%	
Actions Europe, y compris FX	11'815'125	10 377 529	4.3%	3.8%	4%	1-5%	
Actions Europe Small Caps, y compris FX	3'432'211	2 983 585	1.2%	1.1%	2%	0-3%	
Actions Amérique du Nord, y compris FX	12'675'993	10 500 738	4.6%	3.9%	6%	2-7%	
Actions Japon, y compris FX	10'500'567	10 224 339	3.8%	3.8%	4%	1-5%	
Actions Pacifique hors Japon	3'897'139	3 863 143	1.4%	1.4%	2%	0-3%	
Actions monde Small Caps hors Suisse, y compris FX	2'410'193	2 174 138	0.9%	0.8%	2%	0-3%	
Actions Marchés émergents	9'410'774	9 974 012	3.4%	3.7%	5%	2-6%	
Immobilier Suisse	78'441'222	72 439 675	28.5%	26.7%	25%	20-30%	30%
Placements non traditionnels	20'086'621	20'895'676	7.3%	7.7%	6%	3-10%	15%
Commodities	20'085'156	20 844 952	7.3%	7.7%	6%	3-9%	
Private Equity	1'465	50'724	0.0%	0.0%	0%	0-1%	
Placements	275'377'086	271'529'649	100%	100%	100%		

Catégorie de placement	31.12.2021 CHF	31/12/2020 CHF	Couverture en % de la fortune concer- née	SAA	Marge de fluctua- tion
Couvertures de change	24'247'386	24'392'192			
EUR Actions	7'060'755	7 350 540	74.2%	50%	0-100%
USD Obligations	4'780'754	4 593 994	70.8%	50%	0-100%
USD Actions	7'712'348	7 411 066	65.4%	0%	0-100%
JPY Actions	4'693'529	5 036 592	44.8%	50%	0-100%

SAA = allocation d'actifs stratégique (stratégie de placement)

6.4.2 Prêts hypothécaires

Les hypothèques sont des prêts hypothécaires aux destinataires de la fondation et, depuis 2017, également à des personnes externes. Conformément au règlement des hypothèques en vigueur, la fondation accorde des prêts de premier rang garantis par des hypothèques sur des maisons d'habitation et des logements de copropriété utilisés toute l'année aux fins de domicile personnel en Suisse. L'hypothèque maximale s'élève à 65% (à partir du 14.02.2020, précédemment 70%) de la valeur marchande, le montant devant être compris entre CHF 50'000 et CHF 1'200'000.

En plus des hypothèques à taux variables, la fondation accorde des hypothèques à taux fixe pour des durées de 2 à 10 ans. Le taux d'intérêt des hypothèques à taux variable est fixé par le Conseil de fondation sur la base des conditions du marché et, au cours de l'exercice sous revue, il s'élevait à 2,25% (bénéficiaires), et à 2,50% (tiers). Les taux d'intérêt des hypothèques à taux fixe de deux à dix ans sont fixés mensuellement et se fondent sur la moyenne des taux d'intérêt de St.Galler PK, PK Stadt SG, PK Post, BVK, Moneypark et Homegate, avec une majoration pour la période comprise entre 8 et 10 ans. Si l'objet mis en gage change de propriétaire, le prêt doit être remboursé à la date de la vente.

Les portefeuilles hypothécaires suivants ont été enregistrés au cours de l'exercice sous revue :

Evolution du portefeuille hypothécaire	Nombre d'hypo- thèques		CHF	
	2021	2020	2021	2020
Portefeuille au 01.01	46	35	18 130 859	13'811'859
Nouvelles hypothèques	9	13	2'762'000	5 071 000
Augmentations	1	0	52'000	0
Diminution / résiliations	-1	-2	-200'000	-752'000
Amortissements				
Portefeuille au 01.01	55	46	20'744'859	18 130 859
dont hypothèques à taux fixe	54	45	20'254'859	17 640 859

Au 31 décembre 2021, la moyenne des hypothèques s'élevait à 44,43% (exercice précédent: 48.11%). Le nombre de preneurs d'hypothèques se répartit comme suit:

Nombre de preneurs d'hypothèque	Actifs		Rentiers		Tiers	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Portefeuille au 01.01	2	2	3	4	39	32

Les tiers sont d'anciens destinataires qui ont laissé leur hypothèque à la fondation, conformément aux directives hypothécaires, après leur départ ou leur retraite et qui ont retiré la totalité de leur capital, ainsi que des personnes externes.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Conformément au règlement de placement en vigueur, des couvertures sont constituées pour les placements en monnaies étrangères. Les contrats de change à terme ouverts suivants étaient en place à la date de clôture du bilan :

Vente de devises au	Monnaie	Montant local	Cours à terme à la clôture Valeur CHF	Cours à terme actuel Valeur CHF	Résultat au 31.12.2021 CHF	Catégorie de placement
04.11.2022	EUR	4 600 000	1.076200 4 950 520	1.034543 4'758'897	191'623	Actions Eur. hors CH
04.11.2022	EUR	2 100 000	1.076200 2 260 020	1.034543 2'172'540	87'480	Actions SMCap EUR
04.11.2022	EUR	125'000	1.076200 134'525	1.034543 129'318	5'207	Actions SMCap Monde
04.11.2022	USD	5 300 000	0.87000 4 611 000	0.902029 4'780'754	-169'754	Actions US TIPS
04.11.2022	USD	7 600 000	0.87000 6 612 000	0.902029 6'855'420	-243'420	Actions USA
04.11.2022	USD	950'000	0.87000 826'500	0.902029 856'928	-30'429	Actions SMCap Monde
04.11.2022	JPY	580 000 000	0.008480 4 918 400	0.007875 4'567'241	351'159	Actions Japon
04.11.2022	JPY	13 900 000	0.008480 117'872	0.009085 126'288	8'416	Actions Japon
Total opérations de change à terme en cours				24'247'386	200'282	

Les opérations de change à terme ont été conclues avec la Banque cantonale de Zurich.

6.6 Private Equity / engagements de capital ouverts

Le segment Private Equity comprend encore un Limited Partnership. En détail, il s'agit de la position suivante:

Limited Partnership	Total Commitment 31.12.2021 CHF	Unfunded Commitment 31.12.2021 CHF	Net Asset Value CHF	
			31.12.2021	31/12/2020
Partners Group Secondary 2006 L.P.	3'108'480	en liquidation	1'465	50'723
Total	3'108'480		1'465	50'723
Résultat Private Equity			1'465	50'723

6.7 Valeurs de marché et partenaires contractuels des titres en securities lending (prêt de titres)

Conformément au contrat Pool en vigueur, la ZKB peut prêter les placements en actions et en obligations au sein des fonds indexés. Ce programme de Securities Lending respecte les dispositions de l'ordonnance sur les placements collectifs de la FINMA (OPC-FINMA). La ZKB agit en tant que «principal» et est donc la seule contrepartie de la fondation.

6.8 Explication du résultat net provenant des placements de la fortune (performance de l'ensemble de la fortune)

Sur la base des calculs du contrôleur des investissements, la performance de l'ensemble de la fortune ainsi que de chaque catégorie de placement est la suivante:

Performance des catégories de placement	2021	2020
Liquidités	-0.6%	-0.4%
Obligations CHF	-2.2%	1.2%
Obligations hors monnaies G4	-3.8%	1.2%
Obligations Marchés émergents	-6.0%	-7.5%
Obligations US TIPS, y compris FX	6.6%	7.0%
Prêts hypothécaires	0.9%	0.9%
Actions Suisse	23.1%	3.5%
Actions Suisse Small and Mid Cap	21.8%	9.2%
Actions Europe, y compris FX	21.2%	-4.7%
Actions Europe Small Caps, y compris FX	21.7%	5.2%
Actions Amérique du Nord, y compris FX	28.0%	18.6%
Actions Japon, y compris FX	8.6%	6.6%
Actions Pacifique hors Japon	7.8%	-1.6%
Actions Marchés émergents	0.1%	9.2%
Actions monde Small Caps hors Suisse	18.0%	6.5%
Immobilier	7.4%	7.0%
Commodities	-3.6%	4.8%
Private Equity	-78.0%	12.3%
Performance totale	6.1%	3.0%

La performance a été calculée à l'aide de la moyenne temporelle pondérée (Time Weighted Return, TWR) et indiquée en valeur nette (après déduction des coûts de placement indirects).

Performance de l'ensemble de la fortune (résultat net des placements de la fortune par rapport à la valeur moyenne des actifs)

	2021	2020
	CHF	CHF
Total des actifs au début de l'exercice	273'699'546	275 424 204
Total des actifs à la fin de l'exercice	277'627'135	273'699'546
Valeur moyenne des actifs (non pondérée)	275'663'340	274 561 875
Résultat net des placements	15'921'905	7'626'196
Performance de l'ensemble de la fortune	5.8%	2.8%

En 2015, à la suite de l'annonce de la Banque nationale suisse (BNS) d'appliquer des taux d'intérêt négatifs sur une partie des avoirs en compte courant des banques, UBS a introduit des frais sur les avoirs de 0,75% sur les comptes de liquidités de la fondation. Ainsi, depuis le 13 juillet 2015, UBS débite des intérêts négatifs dès un montant disponible de CHF 1,5 million (compte courant, ou CHF 1,0 million pour le compte de placement). Au total, pour l'exercice sous revue, il y a eu CHF 12'036 d'intérêts négatifs (exercice précédent: CHF 7'496).

6.9 Précisions relatives aux frais de gestion de la fortune

Frais d'administration des placements	2021 CHF	2020 CHF	Variation par rap. à l'exercice précédent
Coûts pour conseils en investissement	87'496	97'255	-9'759
Frais de comptabilisation des titres, ou Global Custody	19'817	19'817	0
Droits de timbre	-2'614	442	-3'056
Frais prélevés séparément pour des placements indirects	109'088	116'040	-6'952
Frais bancaires des placements directs	2'169	2'411	-242
Frais de gestion prêts hypothécaires	21'645	18'836	2'809
Frais de gestion fortune dans placements collectifs transparents	252'636	269'441	-16'805
Total des frais d'administration des placements	490'237	524'242	-34'005

Pour les placements indirects, les coûts de gestion de la fortune sont partiellement déduits de la Net Asset Value (NAV ou VNI). Dans le cas des placements collectifs transparents, ces frais sont pris en compte dans le compte d'exploitation.

Pour les catégories de placement ci-après, ces coûts sont indiqués sous forme de Total Expense Ratio (TER). Le TER comprend principalement les frais courants de gestion de portefeuille, d'administration et de dépôt.

Fournisseur / nom du produit	Valeur de marché 31.12.2021 CHF	TER %	TER CHF
Syz AM (CH) Liquidity Mgmt-CHF Class PFS	16'338'146	0,10%	16'338
Lazard Emerging Markets Local Debt Fund	2'584'140	0.91%	23'516
CSIF Bond Rest World Currencies Index	2'712'395	0.01%	271
UBS (CH) IF Bonds USD infl.-linked	7'729'868	0.01%	773
CSIF III World ex CH Small Cap Index	2'432'205	0.09%	2'189
CSIF (Lux) Equities Europe Small Caps	3'339'524	0.03%	1'002
Swisscanto (CH) Index Equity Fund Europe	11'623'502	0.00%	0
Swisscanto (CH) Index Equity Fund Canada	605'012	0.00%	0
Swisscanto (CH) IPMF Gold Phys hedged	10'209'775	0.20%	20'420
Swisscanto (CH) IPMF Gold Physical	9'875'381	0.20%	19'751
Swiss Life immobilier Suisse	519'106	0.88%	4'568
Turidomus Casareal	58'546'671	0.23%	134'657
Turidomus Proreal	19'375'445	0.15%	29'063
Partners Group Secondary 2006, L.P.	1'465	6.01%	88
Total (hors placements avec un taux de coût TER de 0)	145'892'635		252'636

Si, conformément à l'art. 48a, al. 3 OPP2, les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être identifiés pour un placement, ils doivent être indiqués séparément en tant que placements collectifs non transparents, conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). La fondation ne détient pas de placements collectifs non transparents. Le taux de transparence en matière de coûts est donc de 100%.

Au total, les dépenses de gestion des placements de la fortune s'élèvent à CHF 490'237 pour l'exercice sous revue. Cela correspond à 0,18% (exercice précédent: 0,19%) des placements à la date de clôture du bilan.

7 Précisions relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Bilan

Actif

7.1.1 Créances envers l'employeur

Ce poste concerne les cotisations des salariés et de l'employeur pour les mois d'avril, mai et décembre 2021 qui ont été entièrement versées en janvier 2022. Mises à part celles-ci, il n'y a pas d'autre placement auprès de l'employeur.

7.1.2 Créances

Créances	31.12.2021 CHF	31/12/2020 CHF
Crédits d'impôt anticipé récupérables	1'422'192	857'958
Intérêts dûs sur les prêts hypothécaires	3'418	5'519
Total des créances	1'425'610	863'477

7.1.3 Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif comprend la distribution attendue de la fondation de placement Turidomus (placements immobiliers). Selon les informations fournies par la fondation de placement Turidomus (proposition à l'assemblée des investisseurs), le montant de la distribution pour 2021 devrait être de CHF 44 (CHF 44 l'exercice précédent) par part Casareal et CHF 43 (CHF 43 l'exercice précédent) par part Proreal. La distribution de CHF 2'250'049 pour l'exercice sous revue sera versée au 31 mai 2022 selon la décision de l'assemblée des investisseurs.

Passif

7.1.4 Autres dettes

Les autres dettes sont des factures impayées relatives à l'exercice sous revue.

7.1.5 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif comprend principalement la contribution au fonds de garantie et les régularisations pour les factures encore attendues pour l'exercice sous revue pour les frais de révision, les frais d'expert et les frais de gestion de fortune.

7.2 Compte d'exploitation

7.2.1 Versements anticipés EPL et versements à la suite d'un divorce

Versements anticipés EPL et versements à la suite d'un divorce	2021 CHF	2020 CHF	Variation par rap. à l'exer- cice précédent
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété de logement (EPL)	166'059	49'000	117'059
versements à la suite d'un divorce	88'056	70'436	17'620
Total versements anticipés EPL et versements à la suite d'un divorce	254'114	119'436	134'679

Au total, 4 personnes (contre 2 pour l'exercice précédent) ont fait usage de la possibilité d'un versement anticipé EPL pour une nouvelle propriété ou des transformations.

7.2.2 Charges d'assurance

Ce poste contient les contributions au fonds de garantie LPP ainsi que la prime Stop-Loss de Zurich Compagnie d'Assurances SA et la prime pour réassurance de Mobilière Suisse Société d'assurances SA.

7.2.3 Frais d'administration

Frais d'administration	2021 CHF	2020 CHF	Variation par rap. à l'exer- cice précédent
Frais de révision	11'090	19'377	-8'287
Frais d'expert	37'108	31'201	5'907
Frais d'impression / matériel de bureau	127	1'605	-1'477
Coûts de formation, frais et honoraires conseil de fondation	36'350	22'243	14'108
Frais administratifs PFS AG	321'729	432'451	-110'722
Honoraires de l'autorité de surveillance	17'153	17'197	-44
Autres frais d'administration	23'402	2'699	20'703
Total des frais d'administration	446'960	526'772	-79'811

Sur la base des 1'079 (exercice précédent: 1'137) assurés actifs et rentiers (sans les enfants) au 31 décembre 2021, les frais d'administration s'élèvent à CHF 414 (exercice précédent: CHF 463) par bénéficiaire.

8 Exigences de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a imposé aucune condition.

9 Autres informations sur la situation financière

9.1 Opérations particulières et transactions de fortune

Les banques externes et les gestionnaires de fortune doivent publier chaque année les rétrocessions reçues ou versées, conformément à l'art. 400 al. 1 CO ou à l'art. 48k OPP2 et sur la base des arrêts du Tribunal fédéral (en dernier lieu BGE 4A_127/2012 et 4A_141/2012). Aucune rétrocession n'a été déclarée sur demande.

Dans les comptes annuels 2010, il a été fait référence au point 9.2 aux discussions en cours avec l'Administration fédérale des contributions (AFC). Il s'agit (1) de l'impôt sur le chiffre d'affaires sur les achats de titres et (2) du recouvrement du crédit d'impôt anticipé sur les dividendes d'actions suisses.

(1) Un investisseur auquel l'AFC avait prélevé l'impôt sur le chiffre d'affaires rétroactivement à partir de la mi-2007 a fait appel de cette décision et a porté l'affaire devant le Tribunal administratif fédéral. Dans sa décision du 29 septembre 2015, le Tribunal administratif fédéral a approuvé cette contestation et a reconnu le recours. En date du 11 novembre 2015, l'AFC a fait appel de la décision susmentionnée auprès du Tribunal fédéral. La justification ainsi que les arguments de l'AFC sont conformes à sa position initiale. En 2017, le Tribunal fédéral a confirmé l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 29 septembre 2015. La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland a déposé une demande correspondante auprès de l'AFC pour récupérer l'impôt sur le chiffre d'affaires payé en 2018. Le remboursement est actuellement encore en suspens.

(2) Au vu de ces faits, la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland a également demandé le remboursement de l'impôt anticipé déduit. Dans un courrier du 14 janvier 2019, l'AFC a demandé des précisions sur les faits; la fondation lui a répondu dans un courrier du 8 mars 2019. En raison de la difficulté à coordonner les documents fournis, l'AFC a demandé des documents supplémentaires. La SSgA a pris position en janvier 2020 et a indiqué que les documents demandés ne pouvaient pas être fournis, en invoquant le délai de conservation. Une discussion entre l'AFC et KPMG AG a suivi en février 2020 concernant le manque de documentation. A ce jour, la décision finale de l'AFC est toujours attendue.

10 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Néant

.....
Mark Zimmermann
Président

.....
Maurizio Bortoluzzi
Directeur